En vous en inscrivant à une competition de golf, vous avez sûrement dû entendre parler de l’AUT. Cette autorisation d’usage à des fins thérapeutiques représente une autorisation pour les sportifs d’utiliser certains produits ou méthodes considérés comme dopants, dans le but de soigner une pathologie sans pour autant être en infraction vis-à-vis des règles contre le dopage. Si vous êtes concerné, pensez à déposer votre demande d’AUT standard, ainsi que les déclarations d’usage, au minimum 30 jours avant la première competition de golf à laquelle vous souhaitez participer. Les joueurs internationaux effectueront leur demande devant l’instance internationale qui organisera la compétition. Quant aux joueurs nationaux, la demande d’AUT est à remettre à une organisation nationale antidopage.

Phoca PDF